

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Délibération du Conseil Municipal 13 février 2023

N° 2023/02-07

10EME ANNIVERSAIRE DE L'ECOLE DE MUSIQUE DE LA MJC - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE LUNDI TREIZE FEVRIER à DIX HUIT HEURES TRENTE les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

ETAIENT PRESENTS : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOEHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Isabelle SERAN, ADJOINTS.

Marthe JEREZ, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Frédéric FAIVRE, Cécile NEGRIER, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE.

ABSENTS REPRESENTÉS :

Nathalie LEVY, représentée par Thierry DEWINTRE à partir de l'affaire n°4

Gassien GAMBIER représenté par Catherine ESTOUP

François BROTHIER représenté par Julien MIRO

Anne LE LANCHON représentée par Isabelle SERAN

Laurent PRADIER représenté par Aude RUMEAU

Matthieu PERROT représenté par Gérard SIGAUD

Jean Baptiste PRINGUEY représenté par Frédéric LAFFORGUE

Marion COLIN représentée par Marie-Hélène WEBER

Jérôme AZUARA représenté par Luisa PAPE

Dominique NURIT représentée par Hugues FERRAND

MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE :

Nathalie LEVY quitte la séance avant le vote de l'affaire n°4

SECRETAIRE DE SEANCE : Aude RUMEAU

Délibération du Conseil Municipal 13 février 2023**N° 2023/02-07****10EME ANNIVERSAIRE DE L'ECOLE DE MUSIQUE DE LA MJC - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Madame Sylvie ROS-ROUART, Adjointe déléguée à la Culture et à l'égalité Femmes/Hommes expose :

Créée en 2012 avec le soutien de la Ville, l'École de Musique de la MJC de Castelnaud-le-Lez, fête sur la saison 2022/2023 son dixième anniversaire.

Devenue aujourd'hui la deuxième école de musique de la Métropole, avec un effectif comparable aux conservatoires de Béziers ou Nîmes, elle compte 400 élèves, 20 professeurs et 24 disciplines instrumentales.

Pour ce dixième anniversaire, l'École de Musique souhaite offrir aux castelnaudviens, une rétrospective des moments-clés de son histoire mais également les faire participer à la recherche pédagogique et à la découverte musicale. C'est pourquoi différents temps forts (exposition, master classes, ateliers, concerts etc ...) ont été prévus entre le 7 janvier et le 15 février 2023, sur différents sites (Médiathèque Aimé Césaire, Kiasma, Centre André Malraux etc...) afin de rassembler enfants, parents, enseignants, musiciens, partenaires.

Le budget prévisionnel de la manifestation est de 36700 €, et la MJC a sollicité une aide financière à la Ville afin de contribuer à l'organisation de ces temps forts ouverts à tous les castelnaudviens.

Il est proposé au conseil municipal :

- de décider de l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 10 000 € à l'école de musique de la MJC.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Philippe GUY ne prend pas part au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour : 34 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY représentée par Thierry DEWINTRE, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Luisa PAPE, Jean KOECHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER représenté par Catherine ESTOUP, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ, François BROTHIER représenté par Julien MIRO, Anne LE LANCHON représentée par Isabelle SERAN, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER représenté par Aude RUMEAU, Matthieu PERROT représenté par Gérard SIGAUD, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Jean-Baptiste PRINGUEY représenté par Frédéric LAFFORGUE, Marion COLIN représentée par Marie-Hélène WEBER, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA représenté par Luisa PAPE, Hugues FERRAND, Dominique NURIT représentée par Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE)

Abstention : 0

Contre : 0

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 13 FEVRIER 2023
LE MAIRE

Frédéric LAFFORGUE



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification